



“Les Clairet,”



Parole d'élus

Chères Luraysiennes et chers Luraysiens,

Je tiens, au nom du Conseil Municipal, à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, que j'espère bien plus agréable que celle que nous quittons.

Je pense surtout à nos anciens pour qui le colis de Noël a apporté un peu de réconfort dans ces moments difficiles. Nous avons hâte de retrouver une vie « normale »... Cette année 2020, avec la crise sanitaire, a été terrible par son ampleur et hélas, a touché beaucoup de familles.

J'ai commencé avec la nouvelle équipe municipale, à mettre en place les premières mesures de notre programme :

- achat d'un panneau d'informations, acté au dernier conseil,
- présentation du projet City-stade qui doit être validé en janvier,
- et lancement du projet de lotissement Gas Bernier 3.

La gestion du quotidien avec ses incivilités (tags sur le mobilier urbain, véhicules laissés à l'abandon, manque de respect des règles de bons sens entre voisins) nous oblige à des interventions régulières et désagréables.

En 2021, nous poursuivrons la réalisation de nos projets, par la mise en place du conseil municipal des jeunes, la modification du PLU, l'entretien du village et la poursuite des travaux en commissions.

Je souhaite par ailleurs, que les associations à l'arrêt depuis février, puissent à nouveau utiliser nos installations et faire vivre la commune. Le programme des événements pour 2021 est établi, vous le retrouverez dans le bulletin municipal distribué début février.

Enfin, je remercie le personnel communal pour le travail effectué au service des habitants, les enseignantes de l'école Jules Ferry pour leur implication auprès des élèves et mes collègues du Conseil Municipal.

Bonne année 2021. Prenez soin de vous et de vos proches.

Michel MAIGNAN, Maire

■ Cérémonie des Vœux

En raison de la crise sanitaire qui touche notre pays, la cérémonie des vœux est annulée.

■ Bibliothèque

A partir du 1^{er} janvier, la bibliothèque change ses horaires d'ouverture au public !

- Fermeture le lundi,
- Mercredi, de 15h00 à 18h00,
- Vendredi, de 14h00 à 18h00,
- Mardi, de 16h00 à 18h00,
- Fermeture le jeudi,
- Samedi, de 9h00 à 12h00.

Pour le moment, la bibliothèque reste ouverte en mode Drive sur rendez-vous, afin de rendre ou d'emprunter des documents. Courant janvier, si la situation change, les abonnés seront informés par mail ou par téléphone.

Samedi 9 janvier «visio coup de coeur» de 10h30 à 11h30.

Merci de prendre contact avec Laetitia pour les inscription en ligne.

Samedi 23 janvier «Contes de la nuit et chuchotement».

De 17h00 à 17h30, contes pour enfants avec pour thème «la nuit» et de 18h00 à 18h30, séance de lecture chuchotée pour ados et adultes. De 18h30 à 19h00, apéritif partagé. Animation sur réservation. N'hésitez pas à téléphoner ou à prendre contact par mail pour réserver ou pour vous tenir informé du maintien de cette animation.

Contact : bibliothequeluray@wanadoo.fr ou **02 37 42 65 90**

www.luray.fr : rubrique *Actualités et Agenda / Bibliothèque* 

■ Sacs à déchets végétaux

Au 1^{er} janvier 2021, les sacs à déchets végétaux ne seront plus disponibles dans les déchetteries de l'Agglo.

A partir du 15 février 2021, la distribution de sacs se fera uniquement dans les mairies qui bénéficient de la collecte des déchets verts, sur présentation de votre carte déchetterie et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

■ Cartes d'accès en déchetterie

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglomération du Pays de Dreux est membre de Sitreva et lui confie le traitement de ses déchets collectés en porte à porte mais aussi en déchetterie. Les 11 déchetteries de l'Agglomération du Pays de Dreux font donc partie du réseau des déchetteries que gère Sitreva. Pour s'assurer du bon usage du service, une carte d'accès aux déchetteries est nécessaire.

A partir du 1^{er} janvier 2021, la gestion et la distribution des cartes d'accès sera assurée par Sitreva et non plus par l'Agglomération du Pays de Dreux.

www.luray.fr : rubrique *Actualités / Sitreva - Déchetterie* 

■ Démarchage

Attention aux démarchages par téléphone ou sur le domaine public. Si chacun demeure libre quant à l'attitude à adopter en la matière, quelques conseils peuvent cependant être avancés :

- récupérer les coordonnées de la personne ou de l'entreprise (téléphone, adresse, mail...) et les communiquer au secrétariat de mairie,
- ne verser aucune somme d'argent, quel que soit le motif évoqué.

■ Cimetière

L'eau est coupée au cimetière communal, durant la période hivernale, afin que le gel n'endommage pas les installations. Soyez prévoyant en cas de besoin.

■ Neige et verglas

En cas de neige et verglas, vous êtes tenus de déneiger vos trottoirs afin d'éviter les chutes. Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident.



Retrouvez toutes ces infos et plus, sur notre site internet www.luray.fr
Mairie de Luray - 14, rue de Dreux - 28500 Luray • Tél. 02 37 46 17 11

